



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Val de Sully Séance ordinaire du 12 décembre 2023

Le mardi douze décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Sully s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes à Bonnée, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUDIER, Président.

### DATE DE CONVOCATION

5 décembre 2023

### DATE D'AFFICHAGE

6 décembre 2023

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	35
Présents	28
Votants	34

### DÉLIBÉRATION 2023-243

Permis de construire n°PC045  
277 23 0002 concernant la  
construction d'une centrale  
photovoltaïque au lieudit La  
Balotte à Saint Florent –  
Consultation des collectivités et  
groupements intéressés par le  
projet

**Présents (28) :** Mesdames Nadine MICHEL, Danielle GRESSETTE, Marie-Thérèse FORESTIER, Nicole BRAGUE, Josiane BORNE, Marie-Madeleine HAMARD, Christelle GONDROY, Michelle PRUNEAU, Fabienne ROLLION, Sylvie DION, Jeannette LEVEILLE, Edwige LEVEILLE, Armelle LEFAUCHEUX, Lucette BENOIST, Sarah RICHARD et Messieurs Michel AUGER, Gérard BOUDIER, Alain MOTTAIS, Serge MERCADIE, Philippe THUILLIER, Johanny HAUTIN, Philippe DOMENECH, Aymeric SERGENT, Ugo PLANCHET, Patrick FOULON, Jean-Luc RIGLET, Didier MARTIN, Eric HAUER formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs (6) :** Monsieur Gilbert METHIVIER à Madame Danielle GRESSETTE, Monsieur Christian COLAS à Monsieur Alain MOTTAIS, Monsieur Gilles BURGEVIN, à Madame Fabienne ROLLION, Monsieur Jean-Claude ASSELIN à Monsieur Michel AUGER, Monsieur Patrick HELAINE à Monsieur Jean-Luc RIGLET, Monsieur Patrick SOLHEID à Monsieur Didier MARTIN

**Absents/excusés (1) :** Monsieur Hubert FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Nadine MICHEL

Conformément aux dispositions des articles L 122-1 V du code de l'environnement et R 423-9 du code de l'urbanisme, le dossier présentant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Saint Florent a été transmis le 16 novembre dernier à la Communauté de communes intéressée au regard des incidences environnementales notables du projet sur son territoire.

Ce dossier comprend :

- Une étude d'impact environnemental et son résumé non technique
- La demande de permis de construire n° PC045 277 23 00002 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec 2 postes de livraison et 9 postes de transformation

La Communauté de communes est invitée à se prononcer sur ce dossier. A défaut de réponse dans un délai de deux mois, son avis est réputé favorable.

Vu le dossier présenté ;  
Vu l'exposé de Monsieur le Président.

Les conseillers communautaires, après en avoir délibéré,

### DECIDENT :

➤ D'émettre un avis favorable sur le dossier susvisé.

POUR	34
CONTRE	-
ABSTENTION	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance  
Nadine MICHEL



Le Président,  
Gérard BOUDIER

Accusé de réception en préfecture  
045-200070100-20231212-2023DELIB243-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023



Acte rendu exécutoire après  
Réception en Préfecture le  
Publication ou affichage le